

CIRCULAIRE N°52/ 2025 – 3 novembre 2025

OBJET : QUESTION ÉCRITE – RÉPONSE ÉCRITE Sénatrice Gisèle JOURDA (Aude)
« Mieux reconnaître les Délégués Départementaux de l'Education Nationale »

DESTINATAIRES : RESPONSABLES DES UNIONS - CONSEILLERS FÉDÉRAUX

Chers et chères collègues,

Vous trouverez jointe la question posée par la Sénatrice Gisèle JOURDA et la réponse de M. le ministre de l'Éducation nationale.

La démarche avait été entreprise par Gérard AMANS, secrétaire général de l'Union de l'Aude.

Amitiés laïques et fédérales.